

**Séminaire : « Dimension
européenne de la politique
de l'emploi dans le tiers
secteur »**

Síle O'Dorchai

sile.odorchai@ulb.ac.be

02/650.42.55

ULB – Solbosch H4.119

ULB Introduction

**Introduction:
Présentation du séminaire**

- Nouveau séminaire
- Déroulement:
 - Stade I: Cours *ex cathedra*: historique des politiques de l'emploi dans le tiers secteur depuis les années '70
 - Stade II: Période sans cours: temps pour faire un travail mais avec permanences vous permettant de me consulter
 - Stade III: Présentation et discussion des travaux
 - Stade IV: Clôture du séminaire: synthèse des enjeux pour les politiques de l'emploi dans le tiers secteur

ULB Introduction

Introduction: Présentation du séminaire

- Déroulement pratique:
 - Cours *ex cathedra* 30/09, 07/10, 14/10, (21/10)
 - 14/10: date limite pour le choix des sujets de travail
 - 28/10 et 04/11: permanences si nécessaire
 - 18/10 et 25/11: séances de présentation: nous passerons 3 ou 4 groupes de 2 étudiants chaque semaine → au maximum on peut avoir 8 groupes (ou 16 étudiants): est-ce faisable?
 - 25/11: clôture du séminaire

ULB Introduction

Le travail

- Groupes de 2 étudiants ou travail individuel
- Choix d'un sujet
- Analyse du sujet:
 - Recherche bibliographique (internet, bibliothèques)
 - 3 articles/publications scientifiques ou documents européens concernant la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE)
 - Rédaction d'une note de 10 pages analysant le matériel de base
 - Présentation de l'analyse:
 - Introduction: formulation précise et encadrement du sujet
 - Analyse du sujet
 - Conclusion: synthèse des résultats et leur mise en perspective
 - Bibliographie selon les règles standards

ULB Introduction

[Le travail]

- Quelques jours avant la présentation: remise d'un exemplaire imprimé de votre travail et envoi d'une version électronique aux autres
- Tout le monde est censé lire les travaux des autres et préparer des questions, remarques, critiques et suggestions
→ l'implication et la participation active de tout un chacun est indispensable!!
- La note finale est basée sur:
 - Travail écrit
 - Présentation orale
 - ET participation générale au séminaire
- Liste des coordonnées de l'ensemble des étudiants

ULB Introduction

[Les sujets]

- Comparaison européenne de la notion de tiers secteur (définition, taille, reconnaissance, etc.)
 - Par ex.:
 - Gaudier, Victor, Romet et Stokkink 2009
 - Heckl, Pecher, Aaltonen et Stenholm 2007
- Le non marchand dans la stratégie européenne pour l'emploi
 - Documents officiels sur le site <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=101&langId=fr>

ULB Introduction

[Les sujets]

- Le non-marchand dans les PNR belges 2005-2008, 2008-2010, 2011
 - 2008-2010: http://ec.europa.eu/archives/growthandjobs_2009/pdf/member-states-2008-2010-reports/belgium_nrp_2008_fr.pdf
 - 2005-2008: http://www.be2010.eu/admin/uploaded/200609011340250.NHP%20Lissabon_FR_def.pdf
 - 2011: http://ec.europa.eu/economy_finance/sgp/pdf/20_scps/2011/01_programme/be_2011-04-15_nrp_fr.pdf
 - Rapports intermédiaires de mise en œuvre:
 - 2009: http://ec.europa.eu/archives/growthandjobs_2009/pdf/nrp2009/be_nrp_fr.pdf
 - 2007: http://ec.europa.eu/archives/growthandjobs/pdf/nrp2007/BE_nrp_fr.pdf
 - 2006: http://ec.europa.eu/archives/growthandjobs/pdf/nrp/BE_nrp_fr.pdf

ULB Introduction

[Les sujets]

- Le non marchand dans la programmation budgétaire de l'UE (budget général et fonds structurels) et effet de la crise
 - Par ex.:
 - Fontenelle et Stokkink 2007
 - Bé 2009
- L'impact du cadre législatif européen des SSIG et des SIG sur le non-marchand en Belgique
 - Par ex.:
 - Petrella, Harquel et Stokkink 2007
- Evaluation des entreprises d'insertion : revue de la littérature
 - Par ex.:
 - Chiaf et Giacomini 2009
 - Breda 2009
 - Deraedt, Ghijselinckx et Van Opstal 2009

ULB Introduction

[Les sujets]

- Evaluation de la performance des trois acteurs dans le système des titres services belge : le secteur privé, le secteur public et le tiers secteur
 - Par ex.:
 - Defourny 2009
- D'autres idées:
 - L'insertion socio-professionnelle dans les CPAS à Bruxelles
 - Par ex.:
 - Lacourt 2007, http://www.brusselsstudies.be/PDF/FR_36_BS5FR.pdf
 - Les politiques d'aide à l'acquisition de logements à Bruxelles
 - Par ex.:
 - Romainville 2010, http://www.brusselsstudies.be/PDF/FR_121_BruS34FR.pdf
 - ...

ULB Avant-propos

[Avant-propos: les politiques publiques]

- Début années '70: crise économique et montée massive du chômage.
- °Politique d'austérité économique destinée à rétablir l'équilibre des finances publiques → désinvestissement de l'Etat dans les fonctions collectives.
- Développement d'activités non marchandes au service de la collectivité dont la gestion n'était plus prise en charge par l'Etat, mais auxquelles l'Etat a apporté son soutien par
 - l'installation de procédures de reconnaissance et d'agrération,
 - l'adoption de mesures de subventionnement fonctionnel et
 - l'attribution de postes de travail, notamment dans le cadre des programmes de résorption du chômage.

ULB Avant-propos

Avant-propos : les politiques publiques

- L'objectif = dégager les tendances significatives des politiques publiques depuis les années '70 par rapport au secteur non marchand
- Attention particulière aux effets des politiques de l'emploi et de résorption du chômage
- L'analyse porte également sur les décisions politiques significatives prises dans tel ou tel sous-secteur du non marchand en matière d'encadrement et de subventionnement des différents sous-secteurs du non marchand.

ULB Avant-propos

Avant-propos : les politiques publiques

- Le découpage historique des politiques publiques tel qu'il est opéré dans l'ouvrage de Dryon et Krzeslo (2000) est respecté.
- Trois périodes différentes qui se chevauchent en partie:
 - Première période (fin '70 et début '80) : Début de la crise économique : aide au secteur non marchand par la création d'emplois nouveaux.
 - Deuxième période ('80 et début '90) : Les années d'austérité; spécialisation du non marchand dans l'insertion sociale; catégorisation des publics-cible du non marchand.
 - Troisième période ('90) : La rigueur budgétaire : l'aide à l'emploi par les réductions de cotisations sociales et l'activation des allocations sociales.

ULB Avant-propos

Avant-propos : les politiques publiques

- 2000: perspectives économiques et sociales plus favorables
- Réorientation de l'intervention des pouvoirs publics vis-à-vis du secteur non marchand ?
- Comment s'est répercutée la nouvelle crise déclenchée en 2008 sur ce secteur ?
- Ces développements récents seront analysés par quelques uns d'entre vous dans leur travail de groupe.

ULB Avant-propos

Avant-propos: la dimension européenne

- Variation terminologique
 - "secteur non marchand" ou, plus brièvement "non-marchand": Belgique francophone.
 - "économie sociale": France et Belgique (aussi bien du côté francophone que néerlandophone).
 - "troisième secteur", dont le contenu était à l'origine plus restreint que celui d'économie sociale, lui est aujourd'hui pratiquement équivalente.
 - "non profit sector": pays anglo-saxons
 - "quartaire sector": Belgique néerlandophone et Pays-Bas.

ULB Avant-propos

[Avant-propos: la dimension européenne]

- Complexité du champ et difficultés terminologiques → La position de l'UE = ambiguë.
- En écho aux efforts francophones pour restaurer la notion d'économie sociale, la CE a créé, dès les années 1980, une DG dédiée à l'économie sociale.
- Dotée d'une légitimité et de moyens limités, cette DG est restée marginale jusqu'à sa suppression dans les années 1990.
- Ses activités ont été formellement intégrées à la DG consacrée aux PME.
- Ce changement de responsabilité institutionnelle atteste d'une visibilité réduite au regard des enjeux économiques.

ULB Avant-propos

[Avant-propos: la dimension européenne]

- Mais, le regain associatif a engendré une ouverture de la DG « *société de l'information* » vers les associations.
- Des structures permanentes comme le « *Forum consultatif européen sur l'environnement* » ou des événements comme la « *première convention de la société civile* » organisée en 1999 par le Conseil économique européen tentent d'amorcer un « *dialogue civil* ».
- On ne parle pas d'économie mais d'associations, voire de société civile ou d'organisations non gouvernementales.

ULB Avant-propos

Avant-propos: la dimension européenne

- La CE s'est plus intéressée à l'enjeu social représenté par le tiers secteur, l'économie sociale ou l'économie solidaire.
- Initiatives pour exploiter le potentiel de création d'emplois.
- Cette reconnaissance du point de vue social émane d'un long processus initié par le Livre blanc « *Croissance, compétitivité, emploi : les défis pour entrer dans le XXI^e siècle* » présenté par Jacques Delors en 1993 et qui mettait l'accent sur la réponse à de nouveaux besoins offrant des gisements d'emplois.
- Analyse des dynamiques socio-économiques par lesquelles ces « *nouveaux gisements d'emplois* » avaient déjà commencé à être concrétisés.

ULB Avant-propos

Avant-propos: la dimension européenne

- Approche innovante des initiatives locales de développement et d'emploi
- 19 domaines situés dans 4 grands secteurs d'activités:
 - les services de la vie quotidienne ;
 - les services d'amélioration du cadre de vie ;
 - les services culturels et de loisirs ;
 - les services d'environnement.
- Par la suite, la CE a poursuivi une démarche de valorisation des initiatives locales destinée à activer la réflexion et l'action dans ce domaine.
 - ➔ reconfiguration des fonds structurels et opération-pilote de la DG « *emploi* » sur le « *tiers système* ».

ULB Avant-propos

Avant-propos: la dimension européenne

- Le caractère multi-dimensionnel des expériences handicape encore largement leur reconnaissance pleine et entière
- Dans ce domaine, comme dans bien d'autres (la politique, l'éducation, le droit...) l'élaboration d'un langage commun au niveau européen ne peut être que le fruit de longs débats.
- Les termes d'économie sociale ou de tiers secteur ont été plus facilement repris parce qu'ils peuvent être délestés de la dimension politique constitutive de l'économie solidaire (économie plurielle versus économie de marché).

ULB Avant-propos

Avant-propos: la dimension européenne

- Note pratique : Conférence économie sociale, octobre 27-28, Rue Ravenstein 2, 1000 Brussel
 - La présidence belge souhaite souligner l'importance de prendre en compte l'économie sociale de manière transversale et intégrée dans les dispositions adoptées au niveau européen, notamment la Stratégie EU 2020.
 - L'économie sociale propose des réponses en matière d'insertion des personnes précarisées, notamment dans le cadre de l'inclusion active, mais également en matière de lutte contre la pauvreté et la réintégration des personnes défavorisées dans la société.

Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

- Tendances significatives des politiques publiques des 40 dernières années par rapport au secteur non marchand, pas un panorama complet des décisions prises par les différents niveaux de pouvoirs compétents.
- Comme l'indiquent les partenaires sociaux du secteur socioculturel francophone dans un texte récent signé en commun : « *Le volume de l'emploi lui-même est difficile à appréhender avec précision tant le secteur est hétérogène et le nombre de ministères de tutelle important; à cette complexité de références en matière de pouvoirs de tutelle, s'ajoute le manque de transparence dans le cadastre des programmes de résorption du chômage dévolus au secteur ainsi que la difficulté d'identification des emplois sur fonds propres* »

Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

- Attention particulière aux effets des politiques de l'emploi et de résorption du chômage et examen d'autres décisions politiques significatives prises dans tel ou tel sous-secteur du non marchand.
- → deux approches :
 - les politiques d'emploi et de résorption du chômage ;
 - les décisions essentielles des pouvoirs publics en matière d'encadrement et de subventionnement des différents sous-secteurs du non marchand.
- Ces deux aspects se combinent dans la période examinée, qui va du milieu des années '70 à aujourd'hui.

Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

- Cet historique se base sur les déclarations d'investissement des gouvernements ainsi que sur les mesures qui ont été prises par la suite par les gouvernements.
- Le terme « non marchand » n'apparaît qu'en filigrane avant les années 80. Nous nous sommes donc attachés aux chapitres des déclarations gouvernementales qui traitent de la santé, de la formation, de l'action sociale, du secteur socio-culturel, etc.
- À cela s'ajoute la description d'une série de réalisations des gouvernements, c.-à-d. de mesures concrètes ayant eu une influence sur le développement du secteur non marchand.

Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

- Le paradoxe de l'objet de ce séminaire consacré aux politiques publiques, c'est que l'État belge n'a pas la puissance qui prévaut par exemple en France. Il joue davantage l'arbitre et le greffier entre les différents protagonistes.
- Citation de P. Delwit, J.-M. De Waele et P. Magnette (1999)

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

- Cette introduction théorique au séminaire conserve sa pertinence, puisque
 - si arbitre il y a, il s'agit d'un arbitre qui imprime fortement sa marque sur le non marchand
 - à cause de la crise économique et les contraintes internationales, l'État est intervenu fermement.
- Depuis les années '70, deux processus :
 - des déplacements d'activités auparavant prises en charge par les pouvoirs publics et la sécurité sociale vers le secteur non marchand et marchand privé;
 - le développement au sein du secteur non marchand privé d'activités nouvelles à caractère collectif.

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

- Nous avons adopté le découpage historique des politiques publiques de Dryon et Krzeslo (2000).
- Trois périodes différentes qui se chevauchent en partie:
 - Première période (fin '70 et début '80): Début de la crise économique: aide au secteur non marchand par la création d'emplois nouveaux.
 - Deuxième période ('80 et début '90): Les années d'austérité; spécialisation du non marchand dans l'insertion sociale; catégorisation des publics-cible du non marchand.
 - Troisième période ('90): La rigueur budgétaire: l'aide à l'emploi par les réductions de cotisations sociales et l'activation des allocations sociales.
 - Quatrième période (1999-2010): retour de la croissance, nouvelle coalition politique, nouvelle crise en 2008: impact sur le non marchand?

[Le contexte: le début des années '70]

- Le gouvernement G. Eyskens V (21/01/1972 - 23/11/1972; coalition tripartite : sociaux-chrétiens néerlandophones et francophones – socialistes)
 - La déclaration gouvernementale indique que « *la première tâche est de libérer l'homme des contraintes matérielles, de la misère, de l'incertitude du lendemain* ».
 - On ajoute qu'elle « *est largement réalisée. Nous devons la parachever. Mais pour tous ceux qui, aujourd'hui, ont atteint un niveau de vie suffisant, pour tous ceux qui demain l'atteindront, pour tous ceux qui commencent à jouir de loisirs et qui, demain, en auront davantage, il reste à les rendre aptes à la bonne utilisation de cette liberté* ».

[Le gouvernement G. Eyskens V]

- Il faut « *favoriser l'intégration des jeunes dans la société* ». Cette intégration dépend d'un système de valeurs qui ne soit pas « *axé exclusivement sur la recherche du profit personnel et la quête d'un bonheur égoïstement individualiste* ».
- On parle de fléchissement conjoncturel de l'économie, mais « *pour relancer (celle-ci), le Gouvernement compte utiliser une série de moyens* :
 - *encouragements à la formation professionnelle et au maintien de l'emploi;*
 - *politique de sauvegarde du pouvoir d'achat et de mobilisation des moyens financiers ;*
 - *réalisation des programmes d'investissements déjà arrêtés auparavant (dans le cadre du 3^e plan pluriannuel) »*

[Le gouvernement G. Eyskens V]

- En ce qui concerne le progrès social, celui-ci « *postule un équilibre entre les avantages que retirent de la prospérité économique ses bénéficiaires directs et les interventions de la collectivité en faveur de ceux qui peuvent seulement compter sur (la collectivité) pour participer au bien-être* ».
- Parmi d'autres objectifs énumérés dans ce programme, le Gouvernement entend promouvoir la protection de la jeunesse, l'aide aux handicapés, et la réforme des institutions sociales en vue d'un meilleur service. Il veillera également à l'amélioration du sort des familles, de la condition des travailleurs et du statut de la femme dans la société. Il aura une action coordonnée en faveur du troisième âge.

[Le gouvernement G. Eyskens V]

- La santé forme un des chapitres les plus importants de la politique sociale: « *Les réformes proposées tendront à une meilleure dispensation des soins, par un fonctionnement coordonné des diverses formes de la médecine, par une organisation adéquate de la médecine préventive, par un meilleur équipement hospitalier, le tout assorti d'un contrôle plus étroit des coûts* ».
- Enfin, « *l'élargissement des loisirs conduit naturellement à l'aspiration d'une vie culturelle plus intense et plus active. Celle-ci se développera en liaison avec l'accroissement du savoir. Un système d'éducation permanente, largement ouvert, devra permettre à chacun de recevoir la formation qui lui convient et d'accéder à une vie culturelle active que des loisirs rendent à la fois possible et nécessaire. (...)* »

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Prologue: le contexte: le début des '70

[Le gouvernement G. Eyskens V]

- « *La politique de la jeunesse que le Gouvernement entend mener ne se bornera pas aux aspects d'enseignement et de culture; elle s'étendra à tous les domaines de la vie auxquels la jeunesse est intéressée et auxquels elle doit pouvoir participer* ».

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Prologue: le contexte: le début des '70

[Le gouvernement Leburton I]

- Le gouvernement Leburton I (26/01/1973 - 23/10/1973 ; coalition pentapartite : socialistes - sociaux-chrétiens néerlandophones et francophones - libéraux néerlandophones et francophones)
 - La déclaration gouvernementale rend hommage « *aux Gouvernements précédents qui ont changé le visage du pays en le dotant d'une infrastructure économique et technique. Nous pensons - dit la déclaration - qu'il est temps qu'un effort semblable se concrétise désormais dans le secteur social et culturel. En effet, chacun ressent à présent que les équipements collectifs sont des besoins prioritaires. (...)*
 - *À cet égard, le Gouvernement alimentera par des dotations suffisantes le fonds des constructions hospitalières et sociales. Il développera aussi les infrastructures destinées à l'accueil et à l'hébergement des jeunes enfants, à celui des personnes âgées et handicapées, de même que les infrastructures culturelles et il mènera une politique active de rénovation urbaine et de logement social* ».

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Prologue: le contexte: le début des '70

[Le gouvernement Leburton I]

- Il est question, pour la première fois aussi nettement, d'une « *politique d'ensemble en faveur de l'amélioration de l'environnement en s'efforçant de concilier les impératifs de la croissance économique et le droit fondamental de tous les citoyens de jouir d'un meilleur environnement et d'une meilleure qualité de vie* ».

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Prologue: le contexte: le début des '70

[Le gouvernement Tindemans I]

- Le gouvernement Tindemans I (25/04/1974 - 11/06/1974 ; coalition quadripartite: sociaux-chrétiens - libéraux)
 - La déclaration gouvernementale mentionne parmi les défis à relever pour la Belgique « *la menace de voir, en automne, à nouveau se développer le chômage à la suite de la crise de l'énergie et de l'augmentation des prix des matières premières sur les marchés mondiaux* ».
 - C'est une des dernières fois qu'une déclaration gouvernementale met l'accent sur la fonction planificatrice de l'État et son rôle de contrôle des secteurs de l'activité économique.

[Le gouvernement Tindemans I]

- Le gouvernement indique en effet que « *pour placer davantage l'économie au service de l'homme, il faudra viser à un contrôle accru des pouvoirs publics sur les secteurs de base, à une planification démocratiquement concertée, ainsi qu'à une vie économique jusqu'au niveau de l'entreprise* ». Le « *centre de gravité* » d'une « *infrastructure économique équilibrée* » sera « *déplacé vers les investissements qui améliorent la qualité de la vie* ».
- « *Dans le domaine de la prévoyance et de la sécurité sociales, (...) la préoccupation prioritaire du Gouvernement ira vers les moins favorisés afin de mieux les intégrer dans la société : (...) handicapés, invalides, malades de longue durée, personnes qui passent à travers les mailles de la législation sociale, habitants de taudis ou d'habitations insalubres, travailleurs immigrés et habitants de pays en voie de développement. Tous ont droit à un effort accru des pouvoirs publics* ».

[Le gouvernement Tindemans I]

- En matière de santé publique, les priorités sont une action plus efficace en matière de médecine préventive et une meilleure planification de la mise en place des établissements de soins, « *avec priorité pour les besoins les plus urgents, tels que ceux des malades de longue durée et des malades mentaux, des personnes âgées, des handicapés, etc.* ». Le tout allant de pair avec une « *organisation judicieuse des soins à domicile* ».
- « *Enfin, le Gouvernement veut compléter les initiatives prises antérieurement en rendant possible un minimum vital décent pour ceux qui ne peuvent se procurer des moyens d'existence suffisants* ».

[Le gouvernement Tindemans II]

- Le gouvernement Tindemans II (11/06/1974 - 04/03/1977 ; coalition pentapartite : sociaux-chrétiens néerlandophones et francophones - libéraux néerlandophones et francophones - Rassemblement Wallon)
 - Dans la déclaration gouvernementale on voit apparaître la notion de « *politique active d'emploi* ». Ce terme est associé à celui de « reconversion professionnelle » : « *Une politique active d'emploi et de reconversion professionnelle sera poursuivie* ».